

2011_B087

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer des marchés
- Fourniture de denrées alimentaires pour le CFA du Pays d'Aix - 3 lots - Lots 2, 3 et 4 -
Marchés n° 10M089 à 10M091**

Le 1^{er} avril 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à Puyriscard sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 25 mars 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, membre du Bureau, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARCON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse, DI CARO Sylvaine, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD DESNUELLE Marie-Pierre, LARNAUDIE Patricia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard, LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane, PERRIN Jean-Marc, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(e)s :

CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence, CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet, LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 1^{er} AVRIL 2011

Rapporteur : M. Gérard BRAMOULLE

Objet : Autorisation de signer les marchés n°10M089 à 10M091 relatifs à la « Fournitures de denrées alimentaires pour le CFA du Pays d'Aix »- 3 lots - Lots 2, 3 et 4.

Décision du Bureau

Mes chers collègues,

Le Centre de Formation des Apprentis a décidé de lancer une consultation par voie d'appel d'Offres relative aux denrées alimentaires afin de répondre aux besoins des différentes sections professionnelles de l'établissement à savoir : boulangerie, pâtisserie, cuisine et restaurant.

Cette procédure a été choisie de façon à grouper l'ensemble des besoins tout en ouvrant la concurrence par un allotissement adéquat en fonction du type de produits concernés.

Les besoins ont été globalisés dans un souci de gestion des deniers publics.

Conformément à la délibération N° 2009 A143 du Conseil communautaire du 29/07/09 relative aux marchés publics et portant délégation au Bureau, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer les marchés publics attribués par la Commission d'appel d'offres du 18 février 2011.

Economie du marché :

Objet du marché : Le présent marché concerne la « Fourniture de denrées alimentaires pour le Centre de Formation d'Apprentis du Pays d'Aix (5 lots) ». Il correspond à une deuxième consultation. En effet, à l'issue de la première consultation, la commission d'appel d'offres du 9 juillet 2010 avait décidé de déclarer l'appel d'offres infructueux pour 5 lots sur 6, et de mettre en œuvre un nouvel appel d'offres. Seul le lot 5, « Crèmerie, fromages, produits laitiers et avicoles » avait été attribué.

Allotissement : le marché a fait l'objet d'un allotissement au sens de l'article 10 du Code des Marchés Publics. Les fournitures ont été réparties en 5 lots séparés, chaque lot s'exécute sur bon de commande et donne lieu à un marché distinct pour les montants annuels minimum et maximum en euros HT ci-après :

- Lot 1 : Epicerie : 12 000/25 000
- Lot 2 : Fruits et légumes : 5 000/10 000
- Lot 3 : Produits de la mer ou d'eau douce : 5 000/12 000
- Lot 4 : Viandes et charcuteries : 10 000/25 000
- Lot 5 : Boissons : alcoolisées et non alcoolisées : 5 000/15 000

Variantes : les variantes libres à l'initiative du candidat ne sont pas autorisées. Les marchés ne prévoient aucune variante obligatoire.

Tranches : il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

Durée du marché : pour chaque lot, le marché est conclu pour une période de ferme d'un an à compter de sa date de notification. Il est renouvelable 3 fois par période de 12 mois, à l'expiration de la période initiale, par reconduction expresse.

Prix : Les prix des marchés sont des prix unitaires. Pour chaque lot, les prix du marché sont ajustables. Les prestations faisant l'objet des marchés seront réglées par application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées dans les limites fixées dans chaque acte d'engagement

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 13/12/2010 aux journaux suivants :

- JOUE, le 15/12/2010;
- BOAMP, le 15/12/2010;
- La Provence, le 21/12/2010

et sur le profil acheteur achatpublic.com, le 16/12/2010.

Sur la base des critères pondérés suivants :

1 - Prix des prestations avec un coefficient de pondération de 0,80

2 - Valeur technique un coefficient de pondération de 0,20

Au vu du rapport qui lui a été présenté, la commission d'appel d'offres du 18 février 2011 a décidé de déclarer infructueux les lots 1 et 5 et de mettre en œuvre, un marché négocié dans les conditions de l'article 35-I-1° du CMP pour ces deux lots.

En revanche, la CAO a décidé d'attribuer les lots n°2, 3 et 4.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le code des marchés publics pris en ses articles 10, 33, 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2009A143 du Conseil Communautaire du 29/07/09 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau ;

Dispositif

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer le marché relatif à la « Fourniture de denrées alimentaires pour le Centre de Formation d'Apprentis du Pays d'Aix », n°10M089 lot n°2 : « **Fruits et légumes** » attribué à la Société **DELTA FRUITS** pour un montant indicatif du marché de **5 364.90 € HT** (détail quantitatif estimatif non contractuel).

- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer le marché relatif à la « Fourniture de denrées alimentaires pour le Centre de Formation d'Apprentis du Pays d'Aix » n°10M090 lot n°3 : « **Produits de la mer ou d'eau douce** » attribué à la Société CERES pour un montant indicatif du marché de 6 816,45 € HT (détail quantitatif estimatif non contractuel).
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer le marché relatif à la « Fourniture de denrées alimentaires pour le Centre de Formation d'Apprentis du Pays d'Aix » n°10M091 lot n°4 : « **Viandes et charcuteries** » attribué à la Société CERES pour un montant indicatif du marché de 10 736,20 € HT (détail quantitatif estimatif non contractuel).
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement du budget de la CPA,- Fonction 20 - Nature 6067.

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer des marchés
- Fourniture de denrées alimentaires pour le CFA du Pays d'Aix - 3 lots - Lots 2, 3 et 4 -
Marchés n° 10M089 à 10M091**

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le 13 AVR. 2011